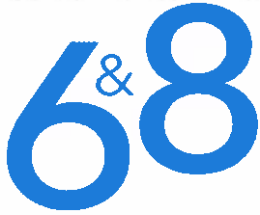


M A I R I E



ARRONDISSEMENTS
M A R S E I L L E

LE MAIRE

Marseille, le 7 janvier 2021,

Monsieur Roland GIBERTI
Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

N/REF. : PB/VBM
N° 17414/21/01/00016

Objet : Projet de création d'une Zone à Trafic limité (ZTL) sur le Littoral Sud de Marseille

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, les difficultés de circulation sur le Littoral Sud cristallisent l'exaspération des riverains qui appréhendent la période estivale et d'une manière générale les beaux jours.

Il apparaît également que cet afflux massif de visiteurs contribue à l'hyperfréquentation des Calanques puisque cette route vers les Goudes et Callelongue constitue la principale porte d'entrée au Parc National.

Aujourd'hui, il apparaît urgent et indispensable de mettre en place les conditions d'une fréquentation capable de garantir les équilibres : celui de la nature ainsi que celui des hommes et femmes qui habitent ce territoire.

Les solutions sont connues et les nombreuses études du PNC, de l'AGAM ou de la Métropole depuis plus de 10 ans montrent que la seule manière de garantir ces équilibres, c'est de réduire fortement le trafic automobile et le stationnement anarchique.

Il est urgent d'agir et c'est pour cette raison que notre Mairie du 4ème secteur a engagé une phase de concertation avec les habitants, usagers et CIQ. La réunion qui s'est tenue le 18 décembre 2020 a permis de mettre en évidence cette attente ainsi que la volonté des collectivités et institutions concernées pour définir les solutions les plus appropriées.

Dans un premier temps et en prévision de l'été 2021, nous souhaitons la mise en œuvre de mesures légères et d'un urbanisme « tactique » en mesure de contribuer à l'amélioration immédiate de la situation.

Aménagements visant à interdire le stationnement le long de la route des Goudes, création de parkings payants, installation de barrières et de bornes, renforcement de l'information et de la signalisation routière, augmentation de la fréquence des transports en commun, développement de pistes cyclables et des stations vélos en libre-service, verbalisation systématique, renforcement de la médiation : si la Mairie de secteur et la Mairie Centrale auront leur part, la mise en œuvre des aménagements nécessaires relèvent principalement de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en particulier du Conseil de Territoire que vous présidez.

Cette première étape doit être un pas décisif vers la création, à terme, d'une ZTL (Zone à Trafic Limité) à partir de la Pointe Rouge et de Vieille Chapelle. Cette ambition permettra dans les années à venir de décongestionner le littoral et d'apaiser la circulation dans l'ensemble de ces quartiers du bout de Marseille dans le respect de tous les usages et de tous les intérêts.

Pour réaliser ce projet nous bénéficions, notamment en matière de financement, de l'opportunité du Plan de Relance qui flèche une ligne spécifique de crédits pour la protection des Parcs Nationaux.

Dans ces conditions, je souhaiterais que la Métropole et les services compétents de votre collectivité s'engagent à nos côtés pour réaliser cette opération et mettre en œuvre les mesures attendues pour la période estivale 2021.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tous les échanges qui seront nécessaires à l'élaboration, à la construction et à la réalisation de ce projet qui marquera l'histoire de notre ville de Marseille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Pierre BEAUVROCHE